

		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 03.06.2026
		Date d'impression: 03.06.2026
		Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL 101105214		Version: 1.0

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : EF4E-312F-G00U-5MJ3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectant de surface
pour l'assainissement général des surfaces
pour la désinfection des surfaces à contact alimentaire
Détergent

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé à l'usage professionnel
Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

Description de l'exposition sectorielle des travailleurs

AISE_SWED_PW_10_1

AISE_SWED_PW_11_1

AISE_SWED_PW_19_1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Unilever Europe BV (UPro), Rodezand 90,
3011 AN Rotterdam, NL

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS: HazardCommunication@solenis.com

Informations sur le produit
016-617777

msds.jd-BE@solenis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité),
Centre Antipoisons Belgique: Tel: 070-245245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 03.06.2026

Date d'impression: 03.06.2026

Numéro de la FDS: R1903111

CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL

Version: 1.0

101105214

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43-xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration	>= 70 - < 80



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 03.06.2026

Date d'impression: 03.06.2026

Numéro de la FDS: R1903111

CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL

Version: 1.0

101105214

		spécifique Eye Irrit. 2; H319 ≥ 50 %	
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25- xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	≥ 2,5 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.
Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'œil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'œil intact.
Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne jamais utiliser un chalumeau soudeur ou coupeur sur un tonneau ou à proximité d'un tonneau (même vide) parce que le produit (même s'il ne s'agit que de résidus) peut s'enflammer de façon explosive.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL 101105214	Version: 1.0

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Éloigner toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éviter la formation d'aérosols. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas fumer. Le récipient vide est dangereux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
Mesures d'hygiène	: Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
--	--



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 03.06.2026

Date d'impression: 03.06.2026

Numéro de la FDS: R1903111

CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL

Version: 1.0

101105214

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Défense de fumer.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS No.-CE	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m ³	BE OEL
propan-2-ol	67-63-0	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m ³	BE OEL
		VLE 15 min	400 ppm 1.000 mg/m ³	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
éthanol	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	950 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	1900 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	87 mg/kg



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 03.06.2026

Date d'impression: 03.06.2026

Numéro de la FDS: R1903111

CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL

Version: 1.0

101105214

	rs		systemiques	p.c./jour
isopropanol	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systemiques	319 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	888 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	89 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	500 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	26 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,75 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/l
	Sédiment marin	2,9 mg/l
	Sol	0,63 mg/l
propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/l
	Sédiment marin	552 mg/l
	Sol	28 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation. Les conditions normales d'utilisation sont supposés s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation des pur produit

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.



Unilever

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

**Contrôles
organisationnels
appropriés:**

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous form non diluée ou non neutralisée

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application manuelle par brossage, frottage ou nettoyage	AISE_SWED_PW _10_1	PW	PROC10	480 min	ERC8a
Application par brumisation	AISE_SWED_PW _11_1	PW	PROC11	60 min	ERC8a
Application manuelle	AISE_SWED_PW _19_1	PW	PROC19	480 min	ERC8a

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux (EN
ISO 16321)

: Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque les yeux sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.

Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire

Protection des mains (EN ISO 374)

- Remarques :
- Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité). Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
 - Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.
 - Gants indiqués pour un contact prolongé:
 Matière: caoutchouc butyle
 Temps de pénétration: > = 480 min
 Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm
 - Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures:
 Matière: caoutchouc nitrile
 Temps de pénétration: ≥ 30 min
 Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm
 - En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
- Mesures de protection :
- Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation
- Protection de la peau et du corps (EN 14605) :
- Porter selon besoins:
 - Vêtements étanches
 - Chaussures de sécurité
 - Vêtements résistant au feu
 - Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL 101105214	Version: 1.0

travail.
Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des
bottes si une exposition cutanée directe et/ou des
éclaboussures peuvent se produire (EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: Alcool
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

/ Limite d'inflammabilité
inférieure

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température de
décomposition : Donnée non disponible

pH : 7

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble

Solubilité dans d'autres
solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,85 gcm³



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL 101105214	Version: 1.0

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif, tenant compte des propriétés de la substance.

Propriétés comburantes : Non comburant, tenant compte des propriétés de la substance

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

Matières à éviter : Pas connu en cas d'usage dans des conditions normales

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 7.060 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 117 - 125 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

CL50 (Souris): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DLLo (Lapin): 20 g/kg

propan-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,84 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 16000 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL 101105214	Version: 1.0

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:**éthanol:**

Résultat : Légèrement irritant pour la peau

propan-2-ol:

Résultat : Légèrement irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**éthanol:**

Résultat : Irritation des yeux

propan-2-ol:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

propan-2-ol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 12.000 - 16.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

propan-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5.770 - 7.450 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

propan-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

Composants:

éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,31

propan-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL 101105214	Version: 1.0

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: UN1170

ADN: UN1170

RID: UN1170

Code IMDG: UN1170

IATA-DGR: UN1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

ADN: ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

RID: ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

Code IMDG: ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

IATA-DGR: Ethanol solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 3

ADN: 3

RID: 3

Code IMDG: 3

IATA-DGR: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR: II

ADN: II

RID: II

Code IMDG: II

IATA-DGR: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable

ADN: Non applicable

RID: Non applicable

Code IMDG: Non applicable

IATA-DGR: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 03.06.2026
		Date d'impression: 03.06.2026
		Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL		Version: 1.0
101105214		

environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les ingrédients qui doivent être listés sur l'étiquette

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
CA. DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 03.06.2026

Classification du mélange:

Procédure de classification:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

Flam. Liq. 2

H225

Méthode de calcul

Eye Irrit. 2

H319

Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 03.06.2026
	Date d'impression: 03.06.2026
	Numéro de la FDS: R1903111
CIF ALCOHOL PLUS PROFESSIONAL	Version: 1.0
101105214	

et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalitique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

BE / FR